Newsletter myPME

Août 2025

E-facturation · Numérisation · Comptabilité · Administration

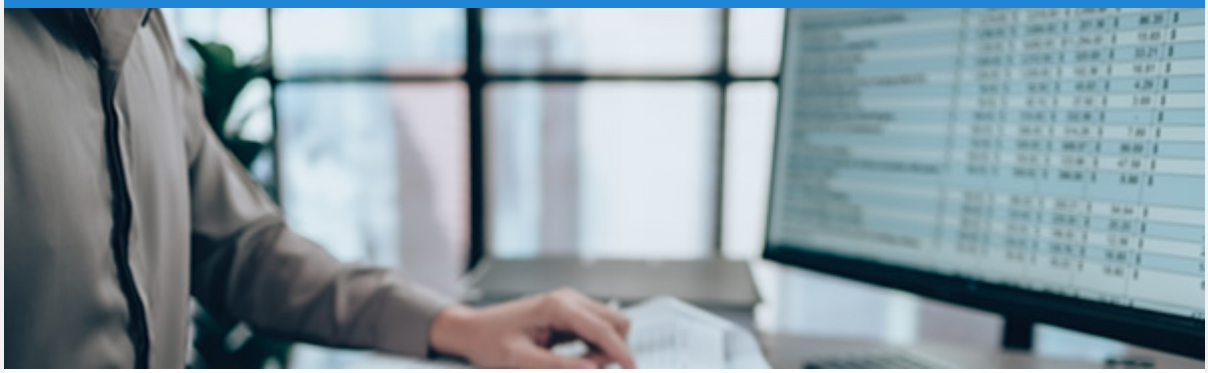

Evitez une amende

À partir du 1er janvier 2026, l'e-facturation via Peppol sera légalement obligatoire entre les entreprises belges. Le non-respect de cette obligation entraînera les amendes suivantes, conformément à l'Arrêté Royal du 8 juillet 2025:
- Première infraction: 1.500 €
- Deuxième infraction: 3.000 €
- Troisième infraction et suivantes: 5.000 €

En tant que client myPME, vous n'avez pas à vous inquiéter. Vous envoyez et recevez déjà vos e-factures dans votre logiciel habituel.

Approbation par le SPF Finances

myPME a été agréé comme partenaire d'e-facturation conforme par le Service public fédéral Finances. Cela confirme que les indépendants peuvent envoyer et recevoir des e-factures en toute confiance avec myPME.

Aperçu: que fait myPME pour vous ?

Ventes · Achats · E-facturation · Gestion des documents · Intégration avec des listes de fournisseurs · Rappels de paiement · Mises en page personnalisables · Devis attractifs · Ordres de travail · Employés · Enregistrement du temps · Gestion de projet · Suivi des paiements · Gestion des contacts · Location · Statistiques · Gestion des articles · TVA et ventilation · Moteur de messagerie intégré · Commandes · Aperçu du compte · Bons de livraison · Une trentaine de téléchargements Excel avec toutes sortes de données · Comptes

Peppol: que faut-il savoir ?

L'e-facturation et Peppol sont entièrement automatisées dans myPME, vous n'avez rien à changer. Grâce à notre intégration avec le Peppol Access Point de Wolters-Kluwer, vous êtes déjà en conformité avec les nouvelles exigences légales dès janvier 2026. Wolters-Kluwer (Flowin) est l'un des plus grands points d'accès Peppol en Belgique, avec plus de 100.000 connexions.

Prix

myPME vous offre le meilleur prix pour un accompagnement personnalisé 7/7, avec 20 ans d'expérience et de qualité !
· myPME Picolo: 60 ventes/an + achats par e-mail au format PDF (8,49€/mois)
· myPME Mini: 600 factures/an (41,99€/mois)
· myPME Standard: 1.200 factures/an (77,99€/mois)
· myPME Maxi: 3.000 factures/an (131,99€/mois)

Recevez vos e-factures en PDF par e-mail

Dans chaque abonnement, vous avez la possibilité de recevoir vos e-factures d'achat au format PDF directement dans votre boîte mail. Vous pouvez ainsi continuer à travailler comme d'habitude, si cela vous convient mieux. Vous pouvez également recevoir vos e-factures directement dans myPME, si vous le souhaitez.

Le saviez-vous...

· myPME accompagne les indépendants comme vous au quotidien
· myPME a plus de 20 ans d'expérience, dont 8 ans dans l'e-facturation
· Tous les calculs de TVA sont entièrement automatisés
· myPME convient à tous les types d'indépendants
· Les clients sont super satisfaits de l'excellent service personnalisé

Ce mailing a été envoyé à la liste de clients et prospects de myPME SRL.
Vous pouvez vous désinscrire en répondant simplement par 'Unsubscribe'.

© myPME/myPME S.R.L. - BE0861.091.467.
Kapellebaan 55, 2560 Nijlen
Tél. 03 337 43 37 · 0479 71 92 85
www.myPME.be · bart@myPME.be